

**DPC 2025
MON DROIT À LA
FORMATION**

Je suis un élève modèle et j'ai déjà fait une formation continue (FC) en 2023 (14h) et en 2024 (14h)

C'était une bonne idée mais en 2025 il me reste 14h de crédit dont 7h minimum doivent être obligatoirement dédiées à une EPP

J'ai seulement fait une formation continue en 2023 seulement (14h)

C'est dommage, je n'ai pas utilisé mon droit de tirage annuel de 14h en 2024 alors que j'aurais pu participer à une des formidables formations IDEAL

J'ai seulement fait une formation continue en 2024 seulement (14h)

Là encore, j'ai perdu l'occasion en 2023 de faire 14h de FC financées par le DPC !

J'ai rien fait de ma vie pendant 2 ans et je me réveille en 2025

Je décide de me rattraper parce que je regrette amèrement ce que j'ai fait et je ne referai pas la même chose lors de la prochaine période triennale de 2026 -2028

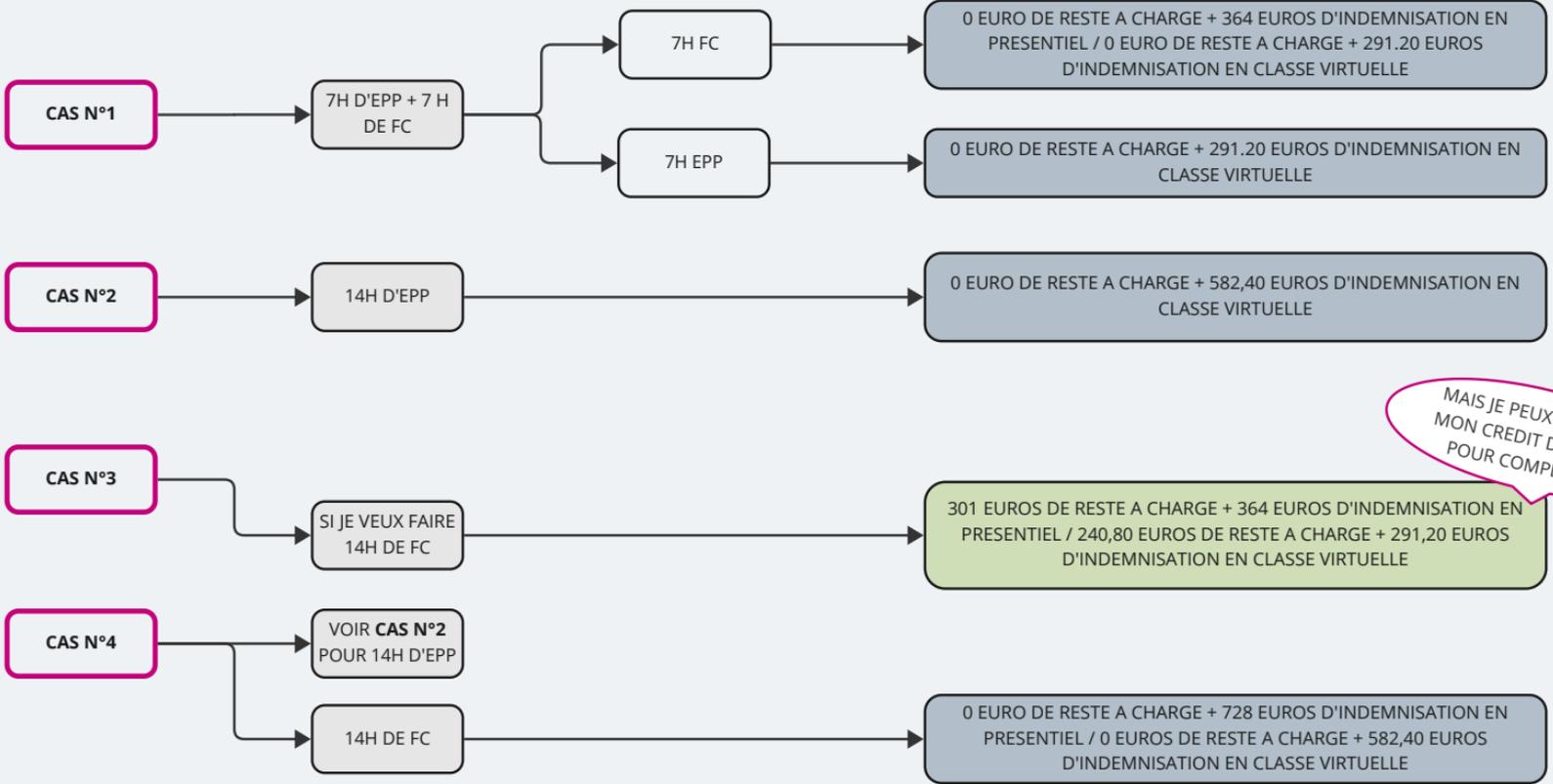
J'ai un temps d'avance sur mes collègues et j'ai déjà fait une EPP (Evaluation des pratiques professionnelles) en 2023 ou en 2024

CAS N°1
En 2025, je peux faire 7h de FC + 7h d'EPP obligatoires
CAS N°2
En 2025, je peux faire 14h d'EPP
CAS N°3
En 2025, je peux faire 14h de FC parce que je suis libre de faire ce que je veux mais seulement 7 heures seront financées et 7h restent à ma charge

CAS N°4
En 2025, je suis le roi du pétrole et je bénéficie de 14h d'actions de formation: Formation Continue ou EPP

**MON
PARCOURS DPC**

FINANCEMENTS DPC POSSIBLES SELON MON CAS EN 2025



MAIS JE PEUX UTILISER MON CREDIT D'IMPOTS POUR COMPENSER